



Placé sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale d'Académie (SGA), ce quinzième comité technique spécial (C.T.S.) de la seconde mandature de l'académie de Besançon s'est tenu le lundi 16 juillet 2018, au Rectorat de l'académie de Besançon, Salle du Conseil.

La séance ayant été ouverte à 14 h 05 après vérification du quorum atteint de justesse, le premier point abordé fut la désignation du secrétaire et secrétaire adjoint de séance.

Préalablement à l'ouverture des travaux de cette instance paritaire, les organisations syndicales qui le désiraient ont été invitées à donner lecture de leurs déclarations préalables. Seul le Sgen-CFDT a répondu à cette invitation (*voir déclaration du Sgen-CFDT en annexe*). Comme lors des précédentes séances, le SNASUB-FSU n'était pas représenté en l'absence de désignation de représentants issus des services académiques au sein de cette instance.

En réaction à la déclaration préalable du Sgen-CFDT, Madame la SGA répond que les services académiques sont effectivement dans l'attente des décisions gouvernementales quant à la réforme territoriale. Voulant se montrer rassurante vis à vis des inquiétudes des collègues, Madame la SGA se reporte aux propos du ministre qui aurait déclaré lors d'une réunion ministérielle que les propositions du rapport de l'IGAENR n'engageaient que leurs auteurs...(sic).

Si aucune information officielle n'a été communiquée par le Premier Ministre sur la teneur des échanges avec les Recteurs lors de la réunion du 16 juillet 2018 à l'Hôtel Matignon, une dépêche de l'AEF vient révéler les intentions de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en la matière.

C'est ainsi que les ministres ont déclaré dans leur interview conjointe datée du 16 juillet 2018 vouloir suivre pour l'essentiel les préconisations du rapport Weil pour avoir un nombre d'académies correspondant au nombre de régions". La réorganisation, prévue pour début 2020, se fera par "étapes successives", "en accord avec les collectivités". Pour "être efficace", l'organisation de chaque territoire n'a "pas vocation à être strictement identique" : les recteurs de région académique feront des propositions pour janvier 2019. La réforme implique d'"accentuer" le rôle des Dasen, de "repenser" la mission des chanceliers d'université, de travailler sur le rôle du recteur dans le dialogue de gestion, de réfléchir au positionnement du délégué régional à la recherche et à la technologie (DRRT). Les ministres se sont exprimés aussi sur la fonction de recteur, qui "exige une multitude de compétences".

Comme on pouvait le craindre, le gouvernement a donc attendu la pause estivale pour dévoiler en catimini ses intentions sur l'avenir des académies. La question n'est plus de savoir si les académies de Besançon et Dijon vont devoir fusionner mais comment et surtout à quel prix social. Plus que jamais le Sgen-CFDT sera mobilisé dès la rentrée sur ce chantier et devra pouvoir compter sur le soutien des personnels des services académiques pour faire entendre leurs voix et défendre leurs acquis conformément à sa prise de position faite au niveau national :

<https://www.sgen-cfdt.fr/actu/fusion-des-academies-le-gouvernement-tranche/>

Lors de toutes les interventions faites au sein du C.T.S. sur la question de la réforme territoriale, le Sgen-CFDT, n'a jamais eu pour ambition d'alimenter une quelconque théorie du complot comme on lui en a souvent fait le procès d'intention mais de s'assurer, au contraire, que les personnels des deux académies de Besançon et de Dijon ne seront pas mis devant le fait accompli en cas de décisions ministérielles ou rectorales visant à mutualiser des missions entre nos deux académies.

Fort des expérimentations déjà effectuées dans d'autres académies, le Sgen-CFDT exigera que les projets de fusion de services concernant la région académique de Bourgogne-Franche Comté soient

débat en amont avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives et en présence du ou des Recteur(s) concerné(s) et non pas présentés pour consultation et validation lors d'un prochain C.T.S. qui devrait se réunir à l'automne si l'on s'en tient au calendrier ministériel annoncé.

Après cette intervention de Madame la SGA qui est restée silencieuse sur la participation de Monsieur le Recteur aux prochains travaux du C.T.S., le premier point des questions de l'ordre du jour est consacré à la revalorisation du régime indemnitaire RIFSEEP des personnels en services académiques.

Revalorisation du régime indemnitaire RIFSEEP des personnels en services académiques :

Madame la SGA tient à dire que cette question de la revalorisation du régime indemnitaire est un point qui lui tient particulièrement à cœur. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui a nécessité d'échanges réguliers avec les services ministériels. Les propositions soumises aujourd'hui aux membres du CTS l'ont été avec un regard en miroir pour ce qui concerne les personnels affectés en EPLE également concernés par ces mesures de revalorisation.

Les évolutions indemnitaires ont en grande partie porté sur la catégorie A et dans une moindre mesure sur la catégorie C. Ces choix s'expliquent par les enjeux liés à l'attractivité des postes d'AAE par rapport aux autres académies et de veiller à proposer aux cadres administratifs un régime indemnitaire attractif.

Ces mesures de revalorisation à effet du 1^{er} janvier 2018 devraient intervenir sur la paie de novembre 2018.

Filière administrative :

Corps des Attachés d'Administration :

	Montant de référence	Proposition nouveau montant de référence	Gain mensuel	Evolution	Gain Annuel	Proportion des bénéficiaires de la revalorisation sur le nombre d'agents du groupe considéré
Groupe 1 : Chef de division Rectorat	900 €	930 €	30 €	+ 3,33 %	360€	1 sur 4
Groupe 2 : Adjoint Chef division Rectorat	532 €	700 €	168 €	+ 31,58 %	2016 €	4 sur 21
Groupe 2 : Cadre rattaché à la direction Rectorat / Chefs de division DSDEN	475 €	600 € 650 €	125 € 175 €	+ 26,32 % + 36,84 %	1500 € 2100 €	1 sur 21 11 sur 21
Groupe 3 : Chefs de bureau Rectorat	459 €	583 €	124 €	+ 27,02 %	1488 €	10 sur 18
Groupe 4 : Chargé de Gestion Chargé d'étude	415 €	470 €	55 €	+ 13,25 %	660 €	1 sur 2

Corps des Secrétaires administratifs :

	Montant de référence	Proposition nouveau montant de référence	Gain mensuel	Evolution	Gain Annuel	Proportion des bénéficiaires de la revalorisation sur le nombre d'agents du groupe considéré
Groupe 1 : Chef de bureau en Rectorat et DSDEN Fonctions administratives complexes	446 €	461 €	15 €	+ 3,36 %	180€	16 sur 25
Groupe 2 : Fonctions administratives complexes / Secrétariat de direction	417 €	432 €	15 €	+ 3,60 %	180 €	8 sur 18
Groupe 3 : Gestionnaire en service / Secrétaire	395 €	410 €	15 €	+ 3,80 %	180 €	31 sur 67

Corps des Adjoints Administratifs :

	Montant de référence	Proposition nouveau montant de référence	Gain mensuel	Evolution	Gain Annuel	Proportion des bénéficiaires de la revalorisation sur le nombre d'agents du groupe considéré
Groupe 1 : Assistant de direction	234 €	268 €	34 €	+ 14,53 %	408€	4 sur 5
Groupe 2 : Secrétaire/Chargé de gestion	228 €	257 €	29 €	+ 12,72 %	348 €	131 sur 131

Filière ITRF :

Corps des Ingénieurs de Recherche (BAP E):

	Montant de référence	Proposition nouveau montant de référence	Gain mensuel	Evolution	Gain Annuel	Proportion des bénéficiaires de la revalorisation sur le nombre d'agents du groupe considéré
Groupe 1 : Chef de division	1700 €	1700 €	0 €	+ 0,00 %	0€	0 sur 1
Groupe 2 : Adjoint Chef division	1520 €	1520 €	0 €	+ 0,00 %	0 €	0 sur 5
Groupe 3 : Responsable de développement, d'exploitation d'un domaine fonctionnel	1200 €	1200 €	0 €	+ 0,00 %	0 €	0 sur 1

Corps des Ingénieurs d'Etudes (BAP E):

	Montant de référence	Proposition nouveau montant de référence	Gain mensuel	Evolution	Gain Annuel	Proportion des bénéficiaires de la revalorisation sur le nombre d'agents du groupe considéré
Groupe 1 : Chargé de développement , d'exploitation ou de pilotage d'un domaine fonctionnel à fortes responsabilités	840 €	860 €	20 €	+ 2,38 %	240:€	3 sur 6
Groupe 2 : Chargé de développement , d'exploitation ou de pilotage d'un domaine fonctionnel non classé en groupe 1	750 €	770 €	20 €	+ 2,67 %	240 €	7 sur 8
Groupe 3 : Chargé de développement, d'exploitation ou de pilotage d'un domaine fonctionnel non classé en groupe 2	680 €	700 €	20 €	+ 2,94 %	240 €	1 sur 3

Corps des Ingénieurs d'Etudes (hors BAP E):

	Montant de référence	Proposition nouveau montant de référence	Gain mensuel	Evolution	Gain Annuel	Proportion des bénéficiaires de la revalorisation sur le nombre d'agents du groupe considéré
Groupe 1 : Chef de service mutualisé (Rectorat et DSDEN)	750 €	750 €	50 €	+ 7,14 %	600:€	0 sur 0
Groupe 1 : Chargé de développement , d'exploitation ou de pilotage d'un domaine fonctionnel à fortes responsabilités	535 €	550 €	15 €	+ 2,80 %	180 €	0 sur 0
Groupe 2 : Adjoint au Chef de division en Rectorat	475 €	520 €	45 €	+ 9,47 %	540 €	0 sur 0
Groupe 2 : Chargé de développement , d'exploitation ou de pilotage d'un domaine fonctionnel non classé en groupe 1	459 €	500 €	41 €	+ 8,20 %	492 €	0 sur 0
Groupe 3 : Chef de bureau en DSDEN	415 €	450 €	35 €	+ 8,43 %	420 €	0 sur 2
Groupe 3 : Chargé de développement, d'exploitation ou de pilotage d'un domaine fonctionnel non classé en groupe 2	415 €	450 €	35 €	+ 8,43 %	420 €	1 sur 2

Corps des Assistants Ingénieurs (BAP E) :

	Montant de référence	Proposition nouveau montant de référence	Gain mensuel	Evolution	Gain Annuel	Proportion des bénéficiaires de la revalorisation sur le nombre d'agents du groupe considéré
Groupe 1 : Chargé d'études à forte expertise Assistant de pilotage ou d'études tâches exposées ou complexes	650 €	665 €	15 €	+ 2,31 %	180:€	1 sur 3
Groupe 2 : Chargé de gestion / Assistant de pilotage ou d'études	615 €	630 €	15 €	+ 2,44 %	180 €	0 sur 3

Corps des Assistants Ingénieurs (hors BAP E) :

	Montant de référence	Proposition nouveau montant de référence	Gain mensuel	Evolution	Gain Annuel	Proportion des bénéficiaires de la revalorisation sur le nombre d'agents du groupe considéré
Groupe 1 : Chargé d'études à forte expertise Assistant de pilotage ou d'études tâches exposées ou complexes	475 €	490 €	15 €	+ 3,16 %	180:€	0 sur 2
Groupe 2 : Chargé de gestion / Assistant de pilotage ou d'études	420 €	435 €	15 €	+ 3,57 %	180 €	0 sur 0

Corps des Techniciens de Recherche et Formation (BAP E) :

	Montant de référence	Proposition nouveau montant de référence	Gain mensuel	Evolution	Gain Annuel	Proportion des bénéficiaires de la revalorisation sur le nombre d'agents du groupe considéré
Groupe 1 : Fonctions techniques ou administratives à fortes responsabilités et/ou sujétions particulières	605 €	620 €	15 €	+ 2,48 %	180:€	0 sur 8
Groupe 2 : Fonctions administratives ou techniques complexes	590 €	605 €	15 €	+ 2,54 %	180 €	0 sur 4
Groupe 3 : Fonctions techniques / Chargé de gestion	575 €	590 €	15 €	+ 2,61 %	180 €	0 sur 7

Corps des Techniciens de Recherche et Formation (hors BAP E) :

	Montant de référence	Proposition nouveau montant de référence	Gain mensuel	Evolution	Gain Annuel	Proportion des bénéficiaires de la revalorisation sur le nombre d'agents du groupe considéré
Groupe 1 : Fonctions techniques ou administratives à fortes responsabilités et/ou sujétions particulières	446 €	461 €	15 €	+ 3,36 %	180:€	0 sur 0
Groupe 2 : Fonctions administratives ou techniques complexes	417 €	432 €	15 €	+ 3,60 %	180 €	0 sur 0
Groupe 3 : Fonctions techniques / Chargé de gestion	398 €	410 €	12 €	+ 3,02 %	144 €	1 sur 1

Corps des Adjointes Techniques de Recherche et Formation (hors BAP E) :

	Montant de référence	Proposition nouveau montant de référence	Gain mensuel	Evolution	Gain Annuel	Proportion des bénéficiaires de la revalorisation sur le nombre d'agents du groupe considéré
Groupe 1 : Fonctions à sujétions particulières	255 €	268 €	13 €	+ 5,10 %	156 :€	8 sur 8
Groupe 2 : Opérateur logistique / Chargé d'exploitation	233 €	257 €	24 €	+ 10,30 %	288 €	23 sur 23

Au terme des échanges, Madame la SGA soumet au vote des représentants des personnels le projet de revalorisation du régime indemnitaire RIFSEEP des personnels en services académiques.

Décompte des votes :

Pour : 1 voix (UNSA-Education)

Abstention : 4 voix (UNSA-Education)

Contre : 1 voix (Sgen-CFDT)

Plusieurs motifs expliquent le vote négatif du Sgen-CFDT concernant ces mesures de revalorisation. Le premier grief porte sur le caractère inéquitable des revalorisations entre les différents corps dont les hausses s'échelonnent entre + 2,31 % à + 36,84 % sans tenir compte des missions et sujétions réellement assurées par les personnels dans leurs tâches quotidiennes. Par ailleurs ces revalorisations ne concernent pas les personnels qui bénéficient de la garantie indemnitaire liée au passage de la PFR au RIFSEEP et qui comme l'ensemble de leurs collègues ont contribué aux bons résultats de l'académie dont se flatte pourtant Madame la SGA. Enfin l'absence d'éléments d'informations communiquées par l'administration sur la revalorisation applicable aux ADMENESR ne constitue pas un gage de transparence auquel le Sgen-CFDT est particulièrement attaché.

Plan de formation des personnels administratifs :

Un power-point est présenté par Monsieur Rosso, adjoint à la DIFOR, faisant le bilan des actions de formation menées durant la présente année scolaire en faveur des personnels des services académiques qui s'articule autour des axes suivants :

- préparation aux concours administratifs
- formation d'adaptation à l'emploi
- propositions d'évolution du PAF administratif en fonction des besoins spécifiques

Préparation de rentrée dans les services académiques :

Monsieur la DRH précise que la préparation de la la rentrée au sein des services académiques s'effectuera au travers de deux notes :

- une note de pré-rentree relative aux droits à congés des personnels
- une note de rentrée à l'attention des chefs de division et de services concernant l'organisation du travail

Présentation des mesures d'accueil des nouveaux personnels au sein du Rectorat :

- entretien avec les agents de la filière administrative affectés au Rectorat
- au regard des profils et des vœux, affectation des agents dans les services
- journée d'accueil le lundi 3 septembre 2018, à 9 heures, en salle du Conseil
- accompagnement à la prise de fonction :
 - identification des besoins de formation
 - désignation éventuelle d'une personne référente
 - élaboration du livret d'accueil

Après cette présentation, un échange à lieu à propos des difficultés rencontrées cette année au sein de la DSDEN du Doubs.

Point sur le télétravail :

Suite à la diffusion de la note de service rectorale du 28 février 2018, 53 demandes de télétravail ont été déposées concernant 28 catégories A n'assurant pas de fonctions d'encadrement, 17 catégories B et 8 catégories C.

7 demandes portaient sur 1/2 journée , 37 demandes sur 1 jour et 10 sur 2 jours.

20 demandeurs habitent à plus de 30 kilomètres de leur lieu de travail tandis que 33 à moins de 30 kilomètres.

10 demandes ont fait l'objet d'un avis défavorables du fait de missions non compatibles, d'organisation du service ou de problème de compatibilité de matériel.

Le Sgen-CFDT prend note de ces annonces tout en regrettant que les cadres assurant des missions d'encadrement aient été exclus, par principe, de la possibilité de pouvoir expérimenter le télétravail. Il est à noter que dans l'académie de Caen, un chef de division a obtenu l'autorisation de pouvoir télétravailler sans que cela pose problème tant pour l'institution que pour l'agent.

Le dernier point de l'ordre du jour porte sur l'examen des questions diverses posées par le seul Sgen-CFDT.

Questions diverses :

Concernant le régime indemnitaire des contractuels, Monsieur le DRH répond qu'il fallait au préalable traiter la situation des personnels titulaires, ce qui est chose faite du fait des propositions de revalorisation soumises à l'examen de ce C.T.S.

Le prochain chantier concerne les contractuels dont la question ne devra pas être traitée uniquement sous l'angle indemnitaire mais également indiciaire en fonction de l'ancienneté accumulée au sein des services.

Concernant la conversion des contrats de 10 à 12 mois, Monsieur le DRH, tout en notant que cela résoudrait pas mal de problème au sein des services, tient à préciser que la mise en œuvre de cette mesure se traduirait par des retraits d'emplois. En effet, pour assurer la rémunération de 5 contractuels sur une année complète, il faudrait gager un ETP occupé par un personnel titulaire.

Concernant la politique de retraits d'emplois au sein des services académiques, le Sgen-CFDT invite les personnels à prendre connaissance de la décision prise par le ministre de l'éducation nationale d'arrêter le déploiement de son système de gestion des personnels de l'éducation nationale (SIRHEN), jugé trop lourd et trop coûteux...

<https://www.capital.fr/economie-politique/apres-avoir-englouti-320-millions-deuros-le-logiciel-rh-de-leducation-nationale-est-abandonne-1299102>

Le Sgen-CFDT rappelle que plusieurs dizaines de retraits d'emplois motivés par la nécessité de financer ce projet ont été effectués dans les académies pour en arriver là...

S'agissant des perspectives de CDIisation, Monsieur le DRH déclare qu'une étude préalable doit être effectuée en amont afin de s'assurer que les personnels remplissent bien les conditions d'éligibilité. Les personnels concernés seront contactés et invités à signer un CDI, s'ils le souhaitent.

Concernant la dégradation des conditions de travail au sein des services académiques, Monsieur le DRH n'est pas convaincu que le résultat du mouvement intra académique au sein des différents corps qui a vu une vague de départs du Rectorat soit suffisamment probant pour confirmer un mal être au travail parmi les personnels...

S'agissant du calendrier de fermeture des services académiques pour l'année scolaire 2018-2019, Monsieur le DRH annonce que cette question fera partie des questions inscrites à l'ordre du jour du prochain C.T.S. Selon toute vraisemblance, les services académiques seront fermés entre Noël 2018 et Jour de l'An 2019 et deux semaines durant les congés estivaux 2019.

A propos des perspectives de transfert du site Carnot vers le site Sarrail, Madame la SGA cède la parole à Monsieur le SGAA, Chef de la DOP, en charge du pilotage de ce dossier.

A l'occasion d'une réunion avec le responsable de la politique immobilière de l'État (RPIE) concernant l'état d'avancement de ce chantier financé sur le BOP 723 a été évoqué la possibilité de faire financer les travaux sur le BOP 348 qui présente la particularité d'être bien abondé et à la recherche de projets réalisables dans des délais courts.

Le projet du transfert du site Carnot sur Sarrail pourrait être éligible du fait qu'il s'agit d'une cité administrative permettant du même coup à ce que le retour du produit de cession du BOP 723 d'être affecté à d'autres opérations de rénovation concernant le ministère de l'éducation nationale comme la maison universitaire de l'éducation (MUE) de Besançon.

Le financement des travaux de rénovation du site Sarrail sur le BOP 348 permettrait de réaliser des travaux beaucoup plus ambitieux que ceux initialement prévus. Le budget passerait de 1 million d'euros TTC à une enveloppe comprise entre 3 à 4 millions d'euros passant d'un simple rafraîchissement des locaux à des travaux de réhabilitation lourds.

Compte tenu de ce qui précède, il faut reprendre le programme de maîtrise d'œuvre, ce qui aura des conséquences sur le planning initialement prévu.

- demande de financement complémentaire : octobre 2018
- délégation des crédits : février 2019
- nouveaux contrats de maîtrise d'œuvre : juin 2019
- notification des marchés de travaux : octobre 2019
- réception des travaux : septembre 2020

Pour conclure ce point, Madame la SGA déclare que les personnels du site Carnot resteront une année supplémentaire avant de migrer sur le site Sarrail entièrement rénové.

S'agissant de l'installation d'un miroir afin de faciliter les manœuvres pour sortir du site Convention, Madame la SGA répond qu'une demande en ce sens sera adressée à la ville de Besançon sans avoir la garantie d'obtenir une réponse favorable du fait de la proximité de monuments classés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du C.T.S. est levée par Madame la SGA à 16 h 35.

Au terme de la tenue de ce C.T.S., le Sgen-CFDT note l'attitude souvent défensive dont a fait preuve l'administration à propos des questions diverses qui ont mis en exergue les nombreuses attentes non satisfaites des personnels.

Le Sgen-CFDT ne manquera pas de rendre compte à l'ensemble des collègues des informations obtenues sur les différents dossiers ayant trait à la pérennité des missions confiées aux services académiques, aux garanties données aux personnels ainsi que sur la défense de leurs conditions de travail.

Message à l'ensemble des futurs électeurs

Ce C.T.S. doit normalement constituer le dernier de la mandature à moins que l'actualité en décide en autrement du fait de la mise en œuvre, au pas de charge, de la réforme territoriale annoncée par les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Au cours de ces quatre années qui viennent de s'écouler, les représentants du Sgen-CFDT n'ont eu de cesse d'informer le plus plus fidèlement possible l'ensemble des personnels des services académiques (Rectorat et DSDEN) des décisions rectorales prises au sein du comité technique spécial tout en se faisant le porte parole des revendications portées par les collègues sur les difficultés rencontrées dans leur quotidien.

En décembre prochain auront lieu les élections professionnelles au cours desquelles seront renouvelés les mandats des représentants des personnels siégeant au sein des comités techniques (C.T.) et des commissions administratives paritaires (C.A.P.).

C'est votre vote pour la désignation des membres élus au comité technique académique (C.T.A.) qui déterminera la représentativité des organisations syndicales au sein du comité technique spécial (C.T.S.) et de la commission académique d'action sociale (C.A.A.S.), ces deux instances ne faisant pas l'objet d'un vote direct.

Sans vouloir interférer dans le choix que chaque électeur fera en conscience, le Sgen-CFDT en appelle au bon sens de tout à chacun.

S'il est toujours facile de promettre le grand soir aux personnels dans des professions de foi enflammées, il est en revanche plus difficile de se mettre autour de la table avec l'administration rectorale et d'engager un dialogue social constructif et responsable.

La lecture du bulletin de vote pour la désignation des membres appelés à siéger au CTA sera sur ce point éclairante.

Si une organisation syndicale prétend vouloir défendre la veuve et l'orphelin dans sa profession de foi mais ne place pas un personnel n'appartenant pas au corps enseignant en position éligible sur sa liste, cela reflétera toute la considération qu'elle porte en réalité aux personnels des filières administrative et ITRF, sans qui le service public d'éducation ne pourrait correctement fonctionner.

Les représentants du Sgen-CFDT du CTS de Besançon
Eric CHAPUIS, Rectorat de Besançon
Marc CHIBANI, Rectorat de Besançon